

Séance du 20 juillet 2016

L'an deux mil seize, le vingt juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie suivant convocation du 12 juillet 2016.

Etaient présents : M. QUESNEY, M. MADONNA, Mme CAMIER, Mrs DERRIEN, GUÉROULT, MÉNARD, Mme VIÉNOT de VAUBLANC, BRÉANT

Absents : M. DESMARAIS a donné pouvoir à M QUESNEY

Non excusés : Mrs VERSAVEL, SIMÉON, Mmes CORADELLO, DUPONT, QUESNE, SWERTVAEGER

Mme VIÉNOT de VAUBLANC a été nommée secrétaire de séance.

M. QUESNEY déclare la séance ouverte à vingt heures trente.

Rappel : lors de la dernière réunion du conseil municipal du 6 juillet 2016, il n'y avait pas le quorum puisqu'il n'y avait pas la majorité plus un de présent. Nous devons donc refaire cette réunion à l'identique.

Délibération projet de sécurisation D90

M. QUESNEY a rappelé les entreprises COLAS et LE FOLL pour avoir des devis. Ils n'ont pas le temps de répondre actuellement, ils répondent à de plus gros projets. Il y a donc deux devis pour les entreprises EIFFAGE et AER.

Rappel du projet : 2 plateaux à chaque entrée plus un troisième devant l'épicerie. Pour EIFFAGE le devis s'élève à 7 560 € HT (600 € de remise) soit un montant de 9 072 € TTC.

Pour le marquage et la signalisation horizontale et verticale, l'entreprise AER propose un devis à 2 816 € HT soit 3379 € TTC.

Soit un montant total de 12 451 € TTC.

Concernant les panneaux de signalisation : « zone à 30 km » avec pose de panneaux, plus panneaux qui manquent « HAUVILLE », « un cédé le passage », « traversée d'enfants », « zone sans issue » : le devis de l'entreprise LEADER Equipement s'élève à 2 001 € HT soit 2 401 € TTC.

Ont été demandés en plus, des panneaux qui manquaient à la commune (ceux-ci ne rentrent pas dans le cadre des amendes de police) à la même société LEADER : panneaux de fin de chantier, des routes barrées et des routes inondées : 482 € HT soit 579 € TTC (ces achats font partis du fonctionnement).

M. QUESNEY explique que c'est une première demande et une première installation. L'idée des radars pédagogiques n'est pas perdue et pourra être relancée l'an prochain pour une autre demande d'amende de police.

Pour l'instant une première partie des installations du département pour les essais a été enlevée, la seconde partie sera faite avant la fin de l'été.

Le conseil municipal approuve à 8 voix pour et une abstention.

Délibération achat réfrigérateur cantine

Monsieur le Maire présente deux devis des entreprises LS FROID et Ets JULIEN mais les consommations énergétiques n'ont pas été fournies. M. QUESNEY a rappelé les entreprises ainsi que l'entreprise BACCHUS et a demandé les fiches techniques. Elles n'étaient pas obligatoires, les fournisseurs ne pouvaient pas les fournir. La société BACCHUS a expliqué qu'il fallait faire attention également aux matériels utilisés autour (piano, four... etc). Il a conseillé de regarder une gamme supérieure. M. QUESNEY confirme que les matériels fournis par les sociétés sont sous garanties, qu'elles acceptent les mandats administratifs. L'entreprise JULIEN propose un réfrigérateur à 1150 € HT pour une contenance de 610 litres, l'entreprise BACCHUS un réfrigérateur à 1490 € HT pour une contenance de 700 litres, et LS FROID un réfrigérateur à 2287 € HT pour une contenance de 700 litres. Tous sont tropicalisés. Actuellement nous partirions sur l'achat de deux Bacchus à 1490 € HT l'unité avec des travaux pour les aérations. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de BACCHUS pour l'achat de 2 réfrigérateurs.

Délibération contrôle inspection périodique électricité gaz

Deux devis ont été demandés aux organismes de contrôle Apave et Qualiconsult. Les tarifs sont quasi identiques. Qualiconsult propose un devis à 1620 € TTC et l'Apave propose 1320 € TTC de contrôle électricité et 360 € TTC de contrôle du gaz soit un total de 1680 €. La commune a l'habitude de travailler avec l'Apave. Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'organisme APAVE.

Délibération choix du bureau étude thermique pour l'école et la garderie

Quatre cabinets ont retiré le dossier d'appel d'offre et trois ont répondu, Energy consult à Evreux pour un montant de 5140 € HT, Aldebo à Saint Etienne du Rouvray pour 7920 € HT et Thermi Clim pour 6745 € HT, Une société a renoncé parce qu'elle n'avait pas le temps de faire un devis en examinant le cahier des charges.

Les trois devis ont été examinés par M. MÉNARD et M. MATHIEU pour vérifier ce qui était déposé et qui pouvait travailler avec les subventionneurs. Une note a été donnée en fonction de plusieurs éléments : documents fournis, coût... Le cabinet Energy Consult est le plus complet, sa note est de 86,5 (contre 45,7 pour Thermi Clim et 67,7 pour Aldebo).

Une présentation comparative est faite par M. MÉNARD. Il y a un dossier à rendre à l'ADEME pour une étude prévue vers le 1^{er} août 2016 avec un plan de financement.

Vote à l'unanimité du conseil municipal pour le cabinet Energy Consult

SIEGE procès-verbal de la réunion du 28 mai 2016

Programme communal rural : inscription pour un renforcement électrique rue des Bons pour viabiliser des terrains à bâtir et pour renforcer ce qui ne correspond pas au nombre d'habitations dans l'impasse des Bons. L'enfouissement des lignes rue de la Haye Aubrée est prévu pour 2016. M. QUESNEY explique qu'il y a beaucoup de demandes d'interventions à ERDF parce qu'il y a des urgences sur la commune (fils insuffisants, fils accrochés dans les arbres, fils brûlés...). Les habitants demandent pourquoi il y a des micros coupures depuis deux semaines. Elles viendraient du trait sur les plus hauts fils. M. QUESNEY donne un numéro à joindre si des appareils grillent.

Le conseil municipal accepte les propositions

Délibération création du poste d'ATSEM 2^e classe

Création du poste d'ATSEM en laissant vacant le poste de Mme Carrié. Mme Carrié était ATSEM. Elle est partie à la retraite en 2011 et a été réembauchée comme adjoint technique de 2^e classe. Dans l'école il n'y a qu'une seule ATSEM, Mme Martin.

Mme DE VAUBLANC demande si une personne de la commission enfance peut siéger pour choisir la personne et s'il y a eu une publication. Une publication a été faite sur pôle emploi, ainsi que sur l'éveil et sur CAP TERRITORIAL.

Il est proposé de demander à Mme CORADELLO de participer pour la commission enfance.

Mme DE VAUBLANC demande s'il y a une nécessité d'embaucher une ATSEM. Selon elle il n'y a besoin que d'une personne titulaire du CAP Petite Enfance.

M. MÉNARD confirme que le texte de loi n'impose pas un poste d'ATSEM. Il faut donc un minima de CAP Petite Enfance.

M. MADONNA propose que ce ne soit pas un contrat déterminé mais une embauche pour un temps déterminé.

M. QUESNEY explique que la personne qui sera embauchée sera stagiaire pendant une année. M. QUESNEY explique également que s'il n'y a pas de poste créé, on ne pourra pas embaucher une ATSEM.

Le conseil municipal vote la création d'un poste d'ATSEM à 8 voix pour et une abstention.

La commission du personnel, Mme VERSAVEL et Mme CORADELLO se retrouveront avant le deux août pour examiner les propositions et sélectionner quelques candidats qu'ils recevront le lundi 2 août.

Mme DE VAUBLANC demande qu'on prenne l'attache de pôle emploi pour savoir si on peut avoir un emploi aidé.

M. MADONNA rappelle que nous avons déjà supporté l'accident du travail M. GIARD, puis l'embauche de Jimmy LEBLOND. Il demande si on évoquera un jour les problèmes de déontologie, de transparence et de morale dans les questions d'embauche, notamment à propos du recrutement d'ATSEM pour lequel postule Mme Roger, la compagne du Maire.

M. QUESNEY explique que Mme Roger est qualifiée parce qu'elle a son diplôme d'ATSEM. Mme DE VAUBLANC a regardé la législation et les décisions de justice. Il n'y a que les emplois fictifs qui pourraient être condamnés. Il a nombre d'élus qui ont leurs compagnes comme secrétaires. La seule chose c'est que l'élu concerné ne participe pas au vote.

M. QUESNEY explique que son épouse a en Angleterre un diplôme de directrice d'école maternelle MONTESSORI. Mais que pour pouvoir travailler en France elle a dû passer le diplôme d'ATSEM.

Questions diverses

M. QUESNEY et Mme DE VAUBLANC présentent la proposition de l'Eglise catholique pour le nettoyage des rues du village. Mais la proposition est le 24 septembre jour de la St Paterne.

M. MÉNARD explique qu'il a une information à transmettre à l'équipe qui travaille sur l'aménagement du terrain pour l'aire de camping-car.

Mme CAMIER demande si on ne peut pas avoir un chenil pour enfermer les chiens errants. M. QUESNEY propose que les chiens soient mis dans la cour de l'atelier. Mme CAMIER demande que la clef soit mise à disposition.

M. MADONNA demande si M. DERRIEN a regardé les Freyers pour nous faire un devis. Il n'a pas le temps pour le moment. M. MADONNA demande si la commune peut compter sur lui ou pas. Il prendra l'appui de M. SIMÉON pour savoir ce qu'il y a à faire. Il y a des habitants qui recommencent à mettre des tailles. Mme Bréant demande qu'il y ait une feuille municipale avec la mention des articles pour amender.

Le comité des fêtes a nettoyé un placard dans la cuisine et l'a proposé aux aînés. Ils ont proposé que le placard soit mis dans l'arrière cuisine. Aucune décision n'a été prise.

